



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	12
Procurations :	6
Votants :	18
Date de convocation :	06/01/2023
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 12 janvier 2023 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Brigitte LALANNE BAJON donne procuration à Jacques FAUBEC ; Géraldine DUTREY à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE, Philippe SENTEX à Isabelle BRUNEL ; Jean-Marc REGNAUT à Jean-Marc AUTIÉ, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD.

ABSENTE : Alexandra SAGOT.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2023_001

7.5 Subventions

Objet : Place de la mairie – Etude sur l'aménagement – Plan de financement

VU l'opération de réhabilitation de la place de la mairie lancée en 2020 concernant le bâtiment abritant les sanitaires publics.

VU l'avis favorable de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers pour l'autorisation d'urbanisme concernant uniquement le bâtiment abritant les sanitaires publics (partie Sud de la Place de la mairie)

CONSIDERANT la demande de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers d'une étude d'ensemble afin d'envisager les travaux de réaménagement de cette place.

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'étude de la place de la mairie ainsi que son plan de financement :

Après consultations, la dépense pour cette étude est la suivante :

- Mission étude réaménagement	48 000.00 €
- Etude phytosanitaire	1 960.00 €
Total du projet HT.....	49 960.00 €
TVA 20 %	9 992.00 €
Total du projet TTC.....	59 952.00 €

Le plan de financement serait le suivant :

Etat (DETR) : 50% x 49 960.00	24 980.00 €
Région 30%	14 988.00 €
Commune de Pavie :	9 992.00 €
Total du projet HT	49 960.00 €
Commune de Pavie TVA 20 %	9 992.00 €
Total du projet TTC	59 952.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine, par la délibération n°2020-057 du 26 mai 2020.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 24 980,00 € ;
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire auprès de la REGION, une subvention pour un montant de 14 988,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Pavie, le 20 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

